

Questions et réponses

Mise à jour le 16 septembre 2011

Question 1

Je n'ai pas reçu le règlement officiel du concours. Où puis-je le trouver?

Réponse :

Le règlement officiel du concours, les addenda et les réponses aux questions peuvent être téléchargés à partir de la section « Documents complémentaires » de la page Internet officielle du concours international d'idées :

<http://mtlunescodesign.com/fr/projet/Concours-international-didees-YUL-MTL-Paysages-en-mouvement>

Question 2

- a. **Je suis diplômé en urbanisme, en aménagement du territoire ou en architecture, mais je ne suis pas membre d'un ordre professionnel. Puis-je être le représentant professionnel du concurrent?**
- b. **Je suis étudiant, puis-je m'inscrire au concours?**

Réponse :

Selon les définitions du règlement (article 12.0), « *Peut également être considérée représentant professionnel, aux fins du concours, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement dans les domaines susmentionnés (architecture ; architecture de*

paysage ; urbanisme ; design urbain et de l'environnement) ou toute personne qui possède au moins 5 ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine pertinent est reconnue par ses pairs. »

Les étudiants ne peuvent s'inscrire au concours en tant que représentant professionnel du concurrent. Ils peuvent cependant faire partie de l'équipe du concurrent.

Question 3

Je travaille à la Ville de Montréal dans une autre division que le Bureau du design, suis-je admissible au concours?

Réponse :

Selon l'article 5.2, seuls les concurrents ayant des liens familiaux directs ou d'emploi avec le Bureau du design de la Ville de Montréal sont exclus.

Question 4

J'ai travaillé par le passé pour l'un des membres du jury, puis-je m'inscrire au concours?

Réponse :

Seules les relations d'emplois actives sont considérées.

Question 5

Je possède des liens d'affaires avec l'un des partenaires du concours, suis-je admissible?

Réponse :

Selon l'Addenda 1, seuls les concurrents ayant des relations d'affaires actives avec les membres du jury ne sont pas admissibles au concours.

Question 6

Aux fins d'admissibilité du concours, qu'est-ce qu'un designer urbain?

Réponse :

Selon Geneviève Vachon¹, le design urbain est : « *un champ de pratique professionnelle qui occupe la charnière entre l'architecture et l'aménagement du territoire. Il s'intéresse à la face publique et urbaine de l'architecture, ainsi qu'à l'espace physique et tridimensionnel de la planification du territoire.* »

Un designer urbain est une personne reconnue dans la pratique de cette discipline ou qui possède un diplôme universitaire en design urbain.

Question 7

Nous sommes inscrits au concours depuis hier, allez-vous nous faire parvenir plus d'information?

Réponse :

Les documents officiels du concours sont :

- Le règlement et ses addenda peuvent téléchargés à partir de la page Internet officielle du concours;
- Le dossier à télécharger à partir du courriel de confirmation d'inscription.

Des vidéos de l'autoroute ont aussi été téléversées sur la page :

<http://www.vimeo.com/yulmtl>

Question 8

Est-ce possible d'obtenir des données altimétriques sur le site?

Réponse :

Il est possible d'obtenir des données topographiques générales aux adresses Internet suivantes :

- http://atlas.nrcan.gc.ca/auth/francais/maps/topo/map?layers=elevation%20ogrid_50k&scale=20000.000000&mapxy=1669059.2342162875%20-

¹ (Cahier des bonnes pratiques en design, volume 1, p.7, <http://mtlunescodesign.com/fr/projet/Cahiers-des-bonnes-pratiques-en-design>)

[118399.94676278421&map_layer\[northarrow\]_class\[0\]_style\[0\]=ANGLE%20-19.27569302798132&mapsize=1150%201350&urlappend=](http://atlas.nrcan.gc.ca/auth/francais/maps/topo/index.html)

- <http://atlas.nrcan.gc.ca/auth/francais/maps/topo/index.html>

Question 9

Est-ce possible de fusionner des équipes après l'inscription?

Réponse :

Selon l'article 5.3 du règlement, une seule inscription par concurrent est autorisée.

Un concurrent qui désire annuler son inscription et rejoindre l'équipe d'un autre concurrent peut le faire en écrivant par courriel au conseiller professionnel (yul-mtl@mtlunescodesign.com) et en spécifiant son code d'identification. La proposition devra alors être soumise au nom du 2^e concurrent en conservant le même représentant professionnel qu'à son inscription.

Question 10

- a. Nous aimerions nous inscrire au concours mais la composition de notre équipe n'est pas finalisée. Est-ce possible d'ajouter des participants après l'inscription?**
- b. Je suis un architecte et je désire former une équipe avec un architecte du paysage mais il est impossible d'inscrire nos deux noms dans le formulaire d'inscription. Comment devons-nous vous donner cette information?**

Réponse :

Seulement une personne peut être le représentant professionnel d'un concurrent.

La composition finale de l'équipe doit être communiquée sur la fiche de participation lors du dépôt des propositions (Annexe 2). Au moment de l'inscription, seul le choix d'un représentant professionnel est nécessaire.

Question 11

Je suis un artiste en arts visuels. Pouvez-vous m'aider à me mettre en contact avec une des équipes inscrites ou avec des professionnels du design intéressés à s'inscrire?

Réponse :

La participation des artistes visuels dans les équipes concurrentes est fortement encouragée. Le comité d'organisation ne peut cependant mettre des concurrents en contact les uns avec les autres.

Question 12

Nous aimerions savoir s'il était possible de participer au concours si, dans notre équipe, nous avons un designer d'environnement?

Réponse :

Le représentant professionnel peut être diplômé d'un programme de design de l'environnement (article 12.0).

Question 13

Je suis architecte diplômé et souhaiterais participer au concours avec un ami encore étudiant. Puis-je me présenter comme son représentant tout en l'inscrivant dans l'équipe?

Réponse :

Seul le représentant professionnel doit pouvoir démontrer son admissibilité au concours.

Question 14

Notre firme de design emploie un architecte enregistré en Europe. Devons-nous collaborer avec un architecte canadien pour être admissible? Devons-nous nous associer avec un urbaniste?

Réponse :

Le concours est ouvert aux professionnels de toutes nationalités ainsi que de toutes les disciplines du design et de l'aménagement.

Question 15

Je ne trouve plus le courriel dans lequel il y a les liens vers les dessins CAD. Puis-je l'avoir à nouveau?

Réponse :

En plus de contenir les liens vers les dessins CAD, le courriel de confirmation d'inscription contient aussi le lien pour faire le dépôt des propositions. Ce dernier lien est dirigé vers un dossier personnalisé pour chaque concurrent et ne peut être retrouvé en cas de perte du courriel. Il est donc fortement conseillé de conserver le courriel de confirmation.

En cas de perte du courriel, le concurrent devrait contacter par courriel le conseiller professionnel du concours.

Question 16

Est-ce possible d'obtenir les documents suivants :

- a. **Base de données 3D?**
- b. **Cartes de bruits des axes routiers dans le périmètre d'intervention?**
- c. **Comptages routiers y compris par des poids-lourds sur les principaux axes de circulation du périmètre d'intervention?**
- d. **Dalles manquantes sur les photos aériennes secteur ouest, centre, et est ?**

Réponse :

- a. Aucune base de données 3D n'est disponible dans un format universel.
- b. Des informations sur le climat sonore de certaines portions du périmètre d'intervention sont disponibles aux liens Internet suivant :
 - http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/PR3.2/PR3.2_annexeC.pdf
 - http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/PR3.2/PR3.2_annexeC_partie4.pdf
 - http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/PR3.2/PR3.2_annexeC_partie3.pdf

Des informations supplémentaires ont été ajoutées dans le dossier de documents à télécharger à partir du courriel de confirmation d'inscription.

- c. Des informations supplémentaires ont été ajoutées dans le dossier de documents à télécharger à partir du courriel de confirmation d'inscription.
- d. Les photos aériennes fournies couvrent l'ensemble du périmètre d'intervention.

Plusieurs données supplémentaires à propos du projet Turcot sont disponibles sur le site Internet du BAPE :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/liste_doc-DA-DB-DC.htm

Question 17

Est-il possible de télécharger le fichier YUL-MTL_CAD.dwg dans une version d'AutoCAD plus ancienne?

Réponse :

Une copie du fichier YUL-MTL_CAD.dwg sauvegardée pour une version antérieure d'AutoCAD peut être envoyée aux concurrents sur demande.

Question 18

Est-ce seulement requis d'envoyer les planches, le texte et le vidéo en format électronique? Comment les documents seront-ils évalués par le jury : allez-vous imprimer les fichiers en petit format ou les projeter? Le texte sera-t-il imprimé?

Réponse :

Les propositions doivent être transmises en format électronique seulement. Pour plus d'information sur la procédure, consulter la section 7.0 du règlement.

Les planches remises par les concurrents seront à la fois utilisées sous forme de projection et sous forme d'impression papier grand format. Il est donc souhaitable que le graphisme utilisé convienne à ces deux formes de diffusion.

Question 19 :

À propos des projets en cours de planification et qui doivent être inclus dans la proposition, soit les échangeurs Dorval et Saint-Pierre et le complexe Turcot :

- a. **Y a-t-il de l'information supplémentaire disponible?**
- b. **À quel point devons-nous nous inscrire dans les lignes actuelles de ces projets? Ces projets pourraient-ils être modifiés?**

Réponse :

- a. Le fichier Google Earth, YUL-MTL_2-Lieuxopportunités.kmz, fourni dans le dossier de documents à télécharger après l'inscription, donne des informations sommaires sur ces projets ainsi que des liens Internet pour trouver de l'information plus précise. À titre indicatif, voici les principaux liens :
 - Pour l'échangeur Dorval :
http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grands_projets/trouver_grand_projet/echangeur_dorval#trace
 - Pour le Complexe Turcot :
www.turcot.gouv.qc.ca
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/liste_doc-DA-DB-DC.htm
 - Pour l'échangeur Saint-Pierre : La planification de ce projet n'étant pas amorcée, il n'y a aucune information supplémentaire à celle fournie dans le fichier Google Earth.
- b. Comme mentionné à la section 1.3 du règlement « *Il est attendu que les propositions soumises s'inscrivent dans le contexte des projets urbains et autoroutiers en cours d'élaboration. Les concurrents devraient notamment tenir compte du contexte de planification et de l'état d'avancement des projets des échangeurs Dorval et Saint-Pierre ainsi que du projet Turcot qui sont tous trois situés à l'intérieur du périmètre de réflexion.* »

Les fichiers CAD fournis aux concurrents illustrent les nouvelles géométries planifiées pour ces projets.

Question 20 :

Est-il possible de changer de représentant professionnel ?

Réponse :

Un concurrent peut changer son représentant professionnel dans la mesure où il prévient par écrit le conseiller professionnel du concours ([yul-](#)

mtl@mtlunescodesign.com) avant le dépôt de sa proposition. Le nouveau représentant professionnel du concurrent devra respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux sections 5.1 et 5.2 du règlement officiel du concours.

Question 21

Le règlement précise que « Les concurrents doivent soumettre une vidéo ou une animation 3D d'au plus 2 minutes permettant de comprendre le concept de scénarisation proposé pour les diverses expériences du parcours d'entrée. Il peut y avoir du son ou de la musique mais pas de narration. »

Nous aimerions savoir si une animation composée d'images fixes (par exemple, des plans qui illustrent l'état des lieux avant et après la proposition) serait acceptée?

Réponse :

Le medium utilisé pour produire la vidéo ou l'animation est au choix des concurrents.

Comme mentionné à la Question 7 « Des vidéos de l'autoroute ont aussi été téléversées sur la page : <http://www.vimeo.com/yulmtl> ». Ces vidéos peuvent être téléchargées et utilisées par les concurrents.

Question 22

Devrions-nous inclure des propositions de développement urbain dans la présentation vidéo ou illustrer uniquement l'expérience de conduite ?

Réponse

À la section 7.1 du règlement, il est mentionné que la vidéo doit permettre « de comprendre le concept de scénarisation proposé pour les diverses expériences de parcours d'entrée. » Pour plus d'information sur les principes de scénarisation, veuillez vous référer à la section 2.0 du règlement (Axe 2 : scénarisation des parcours d'expériences).

Question 23

À propos des deux voies ferrées incluses dans le périmètre d'intervention du concours international d'idées YUL-MTL : Paysages en mouvement, y a-t-il des

plans sur leur localisation future et sur leurs interconnexions avec le milieu environnant?

Réponse :

Le fichier CAD fourni indique précisément la localisation future des voies ferrées. Pour plus d'information sur les projets vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.turcot.gouv.qc.ca/>.

Question 24

Pouvez-vous expliquer la signification de la « Carte synthèse de localisation des sites d'opportunités » ?

Réponses

À propos de la « *Carte synthèse de localisation des sites d'opportunités* » (YUL-MTL_1-CarteSitesOpportunités.pdf) :

- La zone rose représente le périmètre de réflexion soumis aux concurrents tel qu'énoncé au terme de la consultation auprès des acteurs territoriaux.
- La dimension des points rouges représente la proportion des acteurs territoriaux qui considèrent ce site comme étant une opportunité d'interventions.

Question 25

Quelles sont les principaux enjeux à propos de l'aéroport ?

Réponse :

Veillez vous référer au fichier Google Earth fourni pour plus d'information à ce sujet.

Question 26

Pouvons-nous proposer des nouvelles constructions ?

Réponse :

La nature des interventions contenues dans les propositions est au choix des concurrents.